



RAMSAR CONVENTION

Rapport national Ramsar à la COP15

Assistance

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le personnel du Secrétariat à l'adresse nationalreports@ramsar.org. Utilisez cette adresse de courriel pour une réponse rapide du Secrétariat.

Lien vers le tutoriel en ligne pour savoir comment accéder et utiliser le Système en ligne des rapports Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr/document/systeme-en-ligne-des-rapports-ramsar-tutoriel>

Les rapports précédents sont disponibles ici: <https://www.ramsar.org/fr/search>

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

Veuillez lire les orientations générales avant de commencer à remplir le formulaire de Rapport national.

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides considère que les réponses données ci-dessous concernent la liste définitive de vos correspondants. Toutes les personnes énumérées ci-dessous acceptent que les informations soumises serviront à mettre à jour les informations contenues dans la base de données des contacts du Secrétariat et seront publiées sur le site Web public ici Contacts

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP15. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

>>> lettre d'endossement

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Lettre_endossement_Rapport_COP_15.pdf](#) - Lettre d'endossement pour la Mauritanie

Autorité administrative désignée pour la Convention sur les zones humides

Nom de l'Autorité administrative

>>> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

>>> Moulaye Brahim Moulaye Driss, Secrétaire général/MEDD

Adresse postale

>>> BP 170, Rue 21-185 N°838 Ksar Nouakchott/Mauritanie

Téléphone

>>> +222 45243139

Courriel

>>> mydriss@gmail.com

Correspondant national désigné pour la Convention sur les zones humides

Nom et titre

>>> Mohamed Abdellahi SELME, Chargé de mission/MEDD

Adresse postale

>>> BP 170, Rue 21-185 N°838 Ksar Nouakchott/Mauritanie

Téléphone

>>> +222 45243139 Portable : +222 46460908

Courriel

>>> medselme@gmail.com

Correspondant national désigné pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>>> Dr. Dia Abdoul, Chercheur/IMROP

Nom de l'organisation

>>> Institut Mauritanien de la Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP)

Adresse postale

>>> BP22 Nouadhibou (Cansado) Nouakchott/Mauritanie

Téléphone

>>> +222 45745124 Portable : +222 47503568

Courriel

>>> abdouldia2023@outlook.com

Correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>>> Hacen Maouloud, Directeur/DiPERS

Nom de l'organisation

>>> Direction de la Protection des Espèces et de la Restauration des Sols (DiPERS)/MEDD

Adresse postale

>>> BP 170, Rue 21-185 N°838 Ksar Nouakchott/Mauritanie

Téléphone

>>> +222 45243139

Courriel

>>> haca_n_auulouu@hotmail.fr

Correspondant national non gouvernemental désigné pour le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>>> Ba Amadou Diam, Président/NAFORE

Nom de l'organisation

>>> Association NAFORE pour la protection de l'Environnement

Adresse postale

>>> BP3212 NOT 677 Moughataa de Tevragh Zeina - Nouakchott/Mauritanie

Téléphone

>>> (+222) 45293031 Portable : (+222) 221576

Courriel

>>> nafore@nafore.org ou gonadio80@gmail.com

Correspondant national désigné pour le renforcement des liens de la Convention sur les zones humides avec la jeunesse

Nom et titre

>>> Papa Mohamed Ndery Niang, Chef division Forêts et Pâturages/DiPRES

Nom de l'organisation

>>> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Adresse postale

>>> BP 170, Rue 21-185 N°838 Ksar Nouakchott/Mauritanie

Téléphone

>>> (+222) 45243139 Portable : (+222) 36039327

Courriel

>>> momsdou08@gmail.com

Section 2 : Résumé général des progrès et des difficultés d'application

Dans votre pays, dans la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP14)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention depuis la COP14 ?

1)

>>> Dans le cadre de la célébration de la journée des zones humides 2022, le Ministère de l'Environnement a pris l'initiative d'organiser une exposition sur les Zones Humides stratégiques en Mauritanie. Cette manifestation qui a duré près de deux semaines au niveau du musée national a connu une grande affluence des populations de la ville de Nouakchott notamment celle des établissements scolaires et les représentations diplomatiques.

En effet, lors du lancement de cette exposition le 10 mars, son vernissage a connu la participation de plusieurs ministres, ambassadeurs, élus du peuple, élèves, enseignants, parents d'élèves etc. Et durant les douze jours d'exposition qui ont suivi, au niveau du musée national, pas moins de 640 élèves issus de 13 établissements de la capitale et près de 200 visiteurs, dont plusieurs nationalités étrangères, ont honoré l'exposition de leur visite. Par ailleurs, cette exposition des ZH a été présentée lors de la fête de l'Union Européenne au niveau du siège de la délégation de l'Union Européenne (DUE) le 09 mai 2022.

Cet élan populaire et l'adhésion massive des établissements scolaires a poussé les organisateurs et leurs bailleurs à faire bénéficier les populations de l'intérieur de cette exposition d'où son itinérance.

La délégation de l'UE à travers le projet AMCC2 a accompagné le Ministère de l'Environnement dans l'organisation de l'exposition au niveau de trois (3) régions de l'intérieur notamment, Dakhla Nouadhibou/Nouadhibou, Assaba/Kiffa, Gorgol/Kaédi respectivement du 18 au 22 juillet 2022, du 07 au 11 Août 2022 et du 21 au 25 Août 2022, pour faire connaître d'avantage ces zones de haute importance écologique et socioéconomique très souvent mal connues par le grand public.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Exposition ZH/NKTT](#)

[LIVRET DE L'EXPOSITION ET PHOTOS](#)

2)

>>> 1. Un inventaire de la faune et de la flore de 33 zones humides dans les 8 régions du sud de la Mauritanie

2. Une enquête socioéconomique au sein de ces 33 zones humides

Résultats : Fiches techniques

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

<http://>

[Les fiches techniques des zones humides étudiées](#) - lien google drive

<https://drive.google.com/drive/folders/1bdyl1DsasaJeYw4LEYLg4U1p0t3DWY8A?usp=sharing>

3)

>>> Sur la base de l'inventaire de la faune et de la flore des 33 zones humides ainsi que les enquêtes socioéconomiques, des plans d'aménagement simplifiés ont été élaborés.

Ces plans d'aménagement simplifiés comportent trois à quatre axes selon que la zone humide nécessite un curage ou pas.

Axe 1. : Sensibilisation et organisation de la population riveraine sur la préservation de la zone humide en question par la mise en place de comités villageois et le recrutement de surveillants locaux en collaboration avec les délégations régionales du Ministère de l'Environnement

Axe 2. : Restauration des parties dégradées de la zone humides en question par des mise en défens simples ou assistées selon le degré de la dégradation de l'écosystème. Les activités à mener dans les mise en défens concernent le semis direct, les plantations d'espèces locales, la fixation des dunes mobiles, ...

Axe 3. : Curage (si nécessaire) de la mare et du réseau hydrographique. Ce problème concerne principalement l'ensablement des affluents et les zones d'accumulation de l'eau (mares). Les mares portent différentes appellations en langues locales selon leurs importances.

Axe 4. : Valorisation des ressources naturelles de la zone humides : la pêche, la pisciculture, l'agriculture, le pâturage/élevage extensif, produits forestiers non ligneux, ...

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[AMENAGEMENT SIMPLIFIE DES ZH](#)

4)

>>> 1. Plan d'aménagement et de gestion (2023-2027) du Parc National du Diawling - Réserve de biosphère transfrontière du bas delta du fleuve Sénégal

2. Plan d'aménagement de la zone humide de Gounguel (Hodh Gharbi)

3. Restauration des terres dégradées (fixation des dunes) de la zone humide de Lebheir (Assaba)

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[lebheir, PND, Gounguel](#)

5)

>>> Le projet Adaptation des zones et la résilience aux changements climatiques a réalisé plusieurs activités visant la valorisation des ressources naturelles autour des zones humides à travers la transformation des PFNL, l'aménagement de périmètres agricoles, les reboisement, des parcs de vaccination, des boutiques communautaires, château d'eau... Le projet a réalisé un inventaire des zones humides et un Atlas la biodiversité des zones humides. Le projet a réalisé plusieurs activités de restauration des zones humides.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Inventaire et Atlas des ZH](#)

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention depuis la COP14 ?

1)

>>> Manque de moyens financiers pour l'élaboration de plans d'aménagement pour les zones humides de la Mauritanie

2)

>>> Manque de moyens financiers pour la mise en œuvre des plans d'aménagement des zones humides.

3)

>>> Manque de ressources humaines qualifiées pour l'élaboration des plans d'aménagement des zones humides.

4)

>>> Manque de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre des plans d'aménagement des zones humides

5)

>>> Manque de moyens humains et financiers pour le classement de nouvelles zones humides en sites RAMSAR.

C. Veuillez décrire les cinq priorités futures pour l'application de la Convention dans votre pays au cours de la prochaine période triennale (2026-2028)

1)

>>> Restauration et préservation du réseau hydrographique (curage, fixation des dunes mobiles, reboisement).

2)

>>> Préservation de la biodiversité (faune, flore, habitats) par la mise en place d'un système de surveillance communautaire au niveau des zones humides : recrutement, formation et équipement des surveillants locaux.

3)

>>> Inventaire et suivi écologique périodique des zones humides.

4)

>>> Développement et organisation des activités socioéconomiques : pêches et pisciculture, agriculture, élevage, produits forestiers non ligneux (PFNL). Toutes ces activités doivent respecter le fonctionnement normal des zones humides.

5)

>>> Renforcement des capacités des Délégations Régionales de l'Environnement et des Directions Centrales du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

D. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat de la Convention en matière d'application ?

>>> Faire une série de formations au bénéfice des cadres du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et ses délégation régionales sur : (i) inventaire des zones humides (ii) élaboration de plans d'aménagements des ZH (iii) inventaire de la flore et de la faune (iv) procédure de classement de sites RAMSAR (v) Rédaction des FDR (vi) mobilisation des fonds pour les ZH

E. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application (y compris les partenariats en cours et à développer)

>>> Appuyer la mise en place d'un réseau national des zones humides sous le lead du point focal national des zones humides. Ce réseau doit disposer de moyens humains et financiers pour le rendre fonctionnel.

F. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez faire une brève description de la parité hommes-femmes, s'agissant de la participation aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

>>> Culturellement certaines activités sont pratiquées par les hommes et d'autres par les femmes : (i) Pêche : les hommes pêchent les poissons et les femmes transforment et assurent la vente; (ii) Agriculture : les hommes assurent la culture céréalière et les femmes, le maraichage; (iii) Elevage : les bergers sont exclusivement des hommes et les femmes la traite et la transformation des produits laitiers; (iv) La transformation des PFNL est pratiquée principalement par les femmes.

G. Sur la base des indications que vous avez données ci-dessus, indiquez les domaines possibles dans lesquels des changements sont nécessaires pour parvenir à l'égalité entre les sexes.

>>> Développer plus de projets relatifs aux activités pratiquées par les femmes pour assurer leur autonomie financière : Maraichage, transformation des produits laitiers, de la pêche, maraichers et des PFNL.

H. Veuillez décrire les enseignements acquis du point de vue des travaux sur l'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, dans votre pays.

>>> L'amélioration des activités féminines au niveau des ZH permettent de contribuer à l'autosuffisance alimentaire des ménages les plus vulnérables et à l'éducation des enfants.

I. Si possible, énumérez les politiques, stratégies et plans d'action relatifs à l'égalité entre les sexes et aux zones humides mis en place dans votre pays.

>>> Stratégie Nationale Environnement et Développement Durable (SNEDD) recommande dans son axe thématique 1.4 (Organisation/renforcement institutionnel) (i)d'apporter une plus grande attention à l'aspect genre ; (ii) d'introduire et de renforcer l'approche genre en impliquant les femmes au niveau des prises de décision.

J. Le cas échéant, donnez des exemples de stratégies et mesures prises par votre pays pour soutenir la participation des jeunes à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ou à la gestion des zones humides (Résolution XIV.12, Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse, paragraphe 21).

>>> L'exposition itinérante sur les zones humides qui a porté sur les principales villes du pays a connu des visites des différentes écoles et s'est adressée en grande partie à la jeunesse.

K. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

>>> Les organisations consultés sont :

- Agence nationale de grande muraille verte (ANGMV)
- Parc national du Diawling (PND)
- Direction de la Protection des Espèces et de la restauration des sols (DiPERS)
- Direction la Protection du Littoral, des Zones humides et des aires Protégées (DiLZAP)
- Parc National du Banc d'Agriin (PNBA)

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[PNBA](#)

Section 3 - Tous les buts : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

Section 3 - But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

1.1 Des mesures ont-elles été prises depuis la COP14 pour intégrer la protection, l'utilisation rationnelle et la restauration ou les avantages des zones humides dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.1}

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
f) Plans nationaux/stratégies nationales pour les forêts	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

h) Stratégies nationales et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
j) Politiques nationales pour le tourisme	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input checked="" type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3}	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
q) Politiques nationales, stratégies ou plans pour l'assainissement	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
r) Politiques nationales, stratégies ou plans pour la sécurité alimentaire	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

1.1 Information supplémentaire

>>> La principale référence est la stratégie nationale sur les zones humides

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

2.1 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides et les orientations additionnelles sur les outils et méthodologies ont-elles été portées à l'attention des ministères nationaux et/ou des organismes à différents niveaux des collectivités territoriales (Résolutions VIII.1, VIII.2)? {2.1}

C=Partiellement

2.1 Information supplémentaire

>>> Oui la stratégie nationale sur les zones humides implique toutes les parties prenantes concernées par l'exploitation des zones humides : sur le plan régional, les délégations régionales du Ministère de l'Environnement mettent en œuvre les plans d'aménagement des zones humides et les projets en cours d'exécution pour la protection et l'exploitation durable des zones humides.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {2.2}

A=Oui

2.2 Information supplémentaire

>>> Les zones humides continentales font l'objet d'études périodiques sur l'état de leur dégradation. Elles font l'objet de mesures de lutte contre les prélèvements illégaux de bois et de produits forestiers non ligneux (PFNL).

Pour de qui est deux parcs nationaux (le Parc National du Banc d'Arguin - PNBA et le Parc National du diawling - PND), ils sont l'objet d'un suivi régulier et bénéficient de directions et de staffs scientifiques qui leurs sont dédiés.

2.3 L'inscription ou la gestion de zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») a-t-elle amélioré l'utilisation durable de l'eau (par exemple, réduction du drainage, utilisation réduite de pesticides, contrôle de la pollution, etc.) dans votre pays ?

A=Oui

2.3 Information supplémentaire

>>> La Mauritanie bénéficie de 4 sites RAMSAR, 3 au niveau de la zone marine et côtière (PNBA, PND et Chat Boul). Ces sites sont suivis de manière régulière et leur classement en tant que sites RAMSAR a amélioré leur protection contre les différentes sources de dégradation.

Pour ce qui est de la zone humide de Guebou (Tamourt Enaj), les effets de son inscription en tant que site RAMSAR n'ont pas encore eu d'effets significatifs en termes de réduction des sources de dégradation.

2.4 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans les processus de prise de décisions ? {2.3}

A=Oui

2.4 Information supplémentaire

>>> La gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques de zones humides est prise en compte dans le processus de prise de décisions. En effet, la Stratégie nationale sur les zones humides, la Stratégie nationale sur la biodiversité et la Contribution nationale déterminées accordent une importance particulière pour les zones humides. Dans ce cadre des projets ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours sur les différentes zones humides continentales ainsi qu'au niveau des parcs nationaux (PNBA et PND).

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? {2.4}

A=Oui

2.5 Information supplémentaire

>>> Des projets sur la protection et la valorisation (exploitation) des zones humides continentales ont été exécutés ; certains sont en cours d'exécution et d'autres en cours d'élaboration. Tous ces projets encouragent les bonnes pratiques en matière de pêche et pisciculture, l'agriculture, l'élevage, la lutte contre le braconnage et la coupe de bois, la valorisation des produits forestiers non ligneux.

Pour ce qui est des parcs (PNBA et PND), des bonnes pratiques sont mises en œuvre de manière régulière par les directions de ces parcs.

2.6 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? {2.8}

B=Non

2.6 Information supplémentaire

>>> Non

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

3.1 Votre pays a-t-il instauré des politiques, y compris des mesures d'incitation, des lignes directrices et autres instruments pour encourager le secteur privé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {3.1}

A=Oui

3.1 Information supplémentaire

Veillez préciser si ces instruments ont été appliqués pour la formulation de politiques ou la mise en œuvre de bonnes pratiques.

>>> Le Projet : Adaptation et résilience des zones humides continentales au changement climatique a élaboré un atlas pour 3 zones humides continentales : MAHMOUDA, BOUGARI et TAMOURT ENAJ. Les objectifs de cet Atlas sont (i) faire connaître ces 3 zones humides, (ii) favoriser leur utilisation durable et (iii) encourager la protection et la restauration de ces 3 zones humides. Cet Atlas encourage tous les acteurs y compris le secteur privé à une utilisation rationnelle des produits et services fournis par les zones humides.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion (a) de Sites Ramsar ou (b) de zones humides en général ? {3.2}

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input checked="" type="checkbox"/> B=No <input type="checkbox"/> A=Oui
b) des zones humides en général	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input checked="" type="checkbox"/> B=No <input type="checkbox"/> A=Oui

3.2 Information supplémentaire

>>> Le secteur privé n'intervient pas dans les sites RAMSAR (parcs nationaux). Les zones humides continentales fait l'objet de différentes formes d'exploitation de la part des particuliers qui ne sont pas toujours de nature à contribuer à leur conservation : les transhumants séjournent dans ces zones humides pour faire abreuver leur troupeaux. il s'agit d'un élevage extensif basé que le déplacement des troupeaux d'une zone de pâturage à une autre. La pêche continentale n'est pas toujours durable ; les coupes de bois et les prélèvements de produits forestiers non ligneux sont parfois excessifs et sont pratiqués principalement par les riverains et certains charbonniers pour alimenter les grands centres urbains (Nouakchott et Nouadhibou, notamment). L'agriculture au niveau des zones humides continentales est pratiquée surtout par les riverains. La population locale et les transhumants sont la principale de dégradation des zones humides continentales. Toutefois, on note quelques initiatives de la part de certaines associations et élus locaux pour la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources de ces zones (Associations de gestion locale communautaire - AGLC, Maires, fédéraux, ...).

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {3.3}

A=Oui

3.3 Information supplémentaire

Veillez préciser les types de mesures d'incitation (prêts, avantages fiscaux, ou autres)

>>> Dans la wilaya (région administrative) du Guidimagha, sur le fleuve Sénégal, certaines zones humides et terres boisées sont cédées à des AGLC (Associations de gestion locale communautaire) pour assurer leur gestion décentralisées sous la supervision des autorités administratives et des services techniques du Ministère de l'Environnement. Cette expérience a été dupliquée dans d'autres wilayas (Hodh Gharbi, Hodh Chargui, Assaba) avec moins de réussite.

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui conduisent à la dégradation ou à la disparition des zones humides ? {3.4}

A=Oui

3.4 Information supplémentaire

Veillez préciser les mesures prises pour éliminer les mesures d'incitation perverses (par exemple, suppression de subsides pour l'expansion agricole) et veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources.

>>> Le Ministère de l'Environnement envoie des brigades mobiles régulièrement pour renforcer les efforts de contrôle des délégations régionales de l'environnement pour lutter contre la coupe illégale de bois et sa carbonisation ainsi que le braconnage.

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {4.1}

A=Oui

4.1 Information supplémentaire

>>> Les espèces envahissantes connues au niveau national sont : (i) *Thypha australis* et (ii) *Prosopis juliflora*. Le *Thypha* envahit le fleuve Sénégal et pose des problèmes écologiques pour le PND (Parc National du Diawling) et le *Prosopis* envahit certaines zones humides continentales. Cette dernière espèce prolifère surtout dans la wilaya du Trarza où elle occupe de manière spontanée les terrains agricoles abandonnés.

4.2 Votre pays a-t-il adopté des politiques, stratégies, ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes concernant les zones humides? {4.2}

B=Non

4.2 Information supplémentaire

>>> Plusieurs actions cherchent à limiter la prolifération du *Thypha* dans la zone du fleuve Sénégal. D'autres cherchent à éliminer le *Prosopis*, surtout dans les zones oasiennes.

4.3 Votre pays a-t-il réussi à contrôler, grâce à des mesures de gestion, des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?{4.3}

X=Inconnu

4.3 Information supplémentaire

>>> Le *Thypha* et le *Prosopis* posent des problèmes écologiques dans certaines zones. Mais on dit qu'elles sont relativement contrôlées.

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée? {4.5}

B=Non

4.4 Information supplémentaire

>>> Des études ont été faites sur les deux principales espèces envahissantes que sont *Thypha* et *Prosopis*. Toutefois, ces études restent partielles.

Section 3 - But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {5.1}

A=Oui

5.1 Information supplémentaire

>>> La Stratégie nationale sur les zones humides. Des actions ont été entreprises. mais faite de moyens techniques et financiers, le processus est lent.

5.2 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion ? {5.3}

E=# Sites

>>> Deux sites : le PNBA et le PND (y compris le Chattioul)

5.3 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il activement appliqué ? {5.4}

E=# Sites

>>> deux sites : le PNBA et PND

5.4 Pour combien de Sites Ramsar des mesures de gestion sont-elles appliquées en dehors des plans de gestion officiels ? {5.5}

E=# Sites

>>> Le site de Gabou

5.2 - 5.4 Information supplémentaire

>>> Le site RAMSAR de Gabou est situé dans la zone humide Tamourt Enaaj. Cette zone humide bénéficie de mesures de gestion et de protection de la part du département de l'Environnement.

5.5 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {5.6}

Si 'Oui', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'En partie', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'Prévu', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

A=Oui

>>> le PNBA et PND

5.5 Information supplémentaire

Veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources, en indiquant l'outil d'évaluation utilisé (par exemple, Ramsar Site Management Effectiveness Tracking Tool [METT], Résolution XII.15) et la source de l'information.

>>> www.pnd.mr

www.msgg.gov.mr

5.6 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {5.7}

E=# Sites

>>> PNBA et PND

5.6 Information supplémentaire

>>> Les directions de ces deux parcs travaillent avec différents secteurs pour un développement durable : tourisme et éducation, notamment

Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)?

E=# Sites

>>> quatre : PNBA, PND, Chat Boul et Gabou

5.7 Information supplémentaire

Par exemple, veuillez donner le nom et le numéro officiel du(des) site(s).

>>> Il s'agit des quatre sites RAMSAR du pays.

La Résolution VI.13 prie les Parties de soumettre au Secrétariat, en priorité, des cartes et des Fiches descriptives Ramsar complètes sur tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar, et de réviser ces données tous les six ans au moins. Si votre pays n'a pas mis à jour ses FDR comme demandé, décrivez les difficultés ayant empêché la mise à jour, en particulier du point de vue des caractéristiques écologiques.
>>> les difficultés sont liées aux moyens techniques et financiers.

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {7.1}

A=Oui

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources décrivant les mécanismes établis.

>>> Les directions des parcs (PNBA et PND) disposent de mécanismes pour informer l'autorité administrative.

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {7.2}

B=Non

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative n'a pas fait de rapport au Secrétariat, au titre de l'article 3.2

>>> Ceci a besoin d'être renforcé.

Section 3 - But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides? {8.1}

B=Non

8.1 Information supplémentaire

Par ex., si 'En progrès' ou 'Prévu', quand sera-t-il terminé ?

>>> Il n'y a pas un inventaire national des zones humides sauf d'une façon partielle.

8.2 Si votre pays a un inventaire national des zones humides, l'a-t-il mis à jour dans la dernière décennie [2014-2024]? {8.2}

B=Non

8.2 Information supplémentaire

>>> Le pays ne dispose pas d'un inventaire national des zones humides.

8.3 À quelle fréquence l'inventaire national des zones humides est-il mis à jour ?

C=Pas mis à jour

8.3 Information supplémentaire

>>> Le pays ne dispose pas d'un inventaire national des zones humides établi dans les règles de l'art. Des informations éparses existent provenant de projets portant sur certaines zones humides. Toutefois, les deux

parcs nationaux (le PNBA et le PND) bénéficient de directions avec des moyens financiers et humains qui assurent un suivi régulier de ces zones humides et sites RAMSAR.

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles publiques ? {8.4}

B=Non

8.4 Information supplémentaire

Par exemple, si 'En partie' ou 'Prévu' quand les données/les informations seront-elles publiques ?
 >>> Puisqu'il n'y a pas d'inventaire national des zones humides.

8.5 Veuillez expliquer comment les données/informations de l'inventaire national des zones humides sont tenues à jour, le cas échéant ? {8.3}

>>> Il n'y a pas un inventaire national des zones humides.

8.6 D'après les données de l'inventaire national des zones humides, le cas échéant, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés (km²) pour l'étendue totale des zones humides (selon la définition de la Convention sur les zones humides) pour l'année où les données sont disponibles et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable. {8.6}

X=Inconnu

8.7 Comment les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays ont-elles changé, globalement, depuis la COP14 ? {8.5}

Les caractéristiques écologiques comprennent les éléments composants, les processus et les avantages/services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> N=État détérioré
b) Toutes les zones humides du pays	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> N=État détérioré

8.8 Sur une échelle de **1 à 5**, notez le changement global dans les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays, depuis la dernière COP

Please select only one per square.

a) Marine/côtière	<input type="checkbox"/> 5=amélioration importante <input type="checkbox"/> 4=amélioration <input type="checkbox"/> 3=pas de changement <input type="checkbox"/> 2=détérioration <input type="checkbox"/> 1=détérioration profonde
b) Continentale	<input type="checkbox"/> 5=amélioration importante <input type="checkbox"/> 4=amélioration <input type="checkbox"/> 3=pas de changement <input type="checkbox"/> 2=détérioration <input type="checkbox"/> 1=détérioration profonde
c) Artificielle	<input type="checkbox"/> 5=amélioration importante <input type="checkbox"/> 4=amélioration <input type="checkbox"/> 3=pas de changement <input type="checkbox"/> 2=détérioration <input type="checkbox"/> 1=détérioration profonde

8.8 Information supplémentaire

>>> Nous avons besoin de faire un inventaire national des zones humides tenant compte de tous ces données pour pouvoir y répondre de manière précise et fiable.

8.9 Quels sont vos principaux besoins en matière d'élaboration ou de mise à jour d'un inventaire national des zones humides pour soutenir les rapports au titre de l'indicateur 6.6.1 des ODD qui vise à établir l'état mondial et les tendances des zones humides ? Veuillez sélectionner ci-dessous. {8.7}

	Ou i
a) Accès aux données et normes d'acquisition des données	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Méthodes et approches de délimitation des zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Classification des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Normalisation des méthodes d'interprétation des données	<input checked="" type="checkbox"/>
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>
f) Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
g) Compétences pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
h) Collecte et cartographie des données	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Collaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
j) Autres	<input type="checkbox"/>

8.9 Information supplémentaire

Par ex., expliquez Autres sous j)

>>> Le Ministère de l'Environnement dispose d'un personnel qualifié capable de mener l'inventaire national des zones humides. Toutefois, ce personnel a besoin d'un encadrement par un expert international pour les orienter sur les étapes à suivre. Cette approche est celle que nous préconisons pour assurer un transfert de savoir permettant d'assurer la continuité de cet inventaire par des mise à jour régulière.

8.10 Veuillez choisir dans la liste ci-dessous les principaux besoins de votre pays en matière d'utilisation des résultats de l'inventaire national des zones humides pour mettre en œuvre les mandats confiés par la COP, par exemple, la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides [Résolutions X.2, XIII.12, XIII.13, XIII.14, XIII.16, XIV.17 et Contributions déterminées au niveau national (CDNN)] pour réaliser le développement durable.

	Ou i
a) Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Compétences pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Systèmes de données et gestion	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Application de l'information de l'inventaire national des zones humides pour la prise de décisions (climat, biodiversité et planification/établissement de rapports pour chaque secteur)	<input checked="" type="checkbox"/>
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>
f) Interprétation et diffusion des données	<input checked="" type="checkbox"/>

g) Collaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
h) Autres	<input type="checkbox"/>

8.10 Information supplémentaire

>>> Nous avons besoin de tout dans un premier temps. Cette première étape doit se faire avec le personnel qualifié du Ministère de l'Environnement pour qu'il puisse assurer la continuité tout seul.

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3}
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {9.1}

A=Oui

9.1 Information supplémentaire

>>> Il y a :

- Stratégie nationale de conservation des zones humides en Mauritanie
- Trésors naturels des zones humides continentales en Mauritanie : Manuel d'éducation à l'environnement

9.2 Depuis la COP14, des amendements ont-ils été apportés à la législation ou aux politiques existantes pour refléter les engagements pris envers la Convention sur les zones humides ? {9.2}

B=Non

9.2 Information supplémentaire

>>> Des Termes de référence (TDR) ont été élaborés pour actualiser la Stratégie nationale de conservation des zones humides en Mauritanie qui date d'octobre 2024, mais l'étude n'a pas encore été faite.

9.3 Dans les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays les zones humides sont-elles considérées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {9.3}

B=Non

9.3 Information supplémentaire

>>> Nous n'avons un système de gouvernance et de gestion de l'eau précis en Mauritanie. Nous avons plusieurs intervenants en matière d'exploitation des ressources en eau (superficielle et souterraine). Nous disposons d'un Centre national des ressources en eau qui dépend du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement qui s'intéresse à l'alimentation des centres urbains en eau potable . Le Ministère de l'agriculture s'occupe des barrages,

9.4 Une expertise et des outils de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {9.4}

B=Non

9.4 Information supplémentaire

>>> Tout ceci doit être mieux organisé. Les différentes parties prenantes et intervenants doivent travailler ensemble de manière formalisée. Nécessité d'un leader dans ce domaine.

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {9.5}

C=En partie

9.5 Information supplémentaire

>>> La Contribution déterminée nationale (CDN) relative au ressources naturelles prend en compte toutes ressources naturelles continentales y compris les zones humides.

9.6 Votre pays a-t-il inscrit les actions relatives aux zones humides dans les contributions déterminées au niveau national (CDNN) et autres politiques nationales connexes sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ?

C=En partie

9.6 Information supplémentaire

>>> La Contribution déterminée nationale (CDN) relative au ressources naturelles prend en compte toutes ressources naturelles continentales y compris les zones humides.

9.7 Votre pays a-t-il formulé des politiques, plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en soutien à des systèmes agricoles viables ou pour l'entretien de tels systèmes ? {9.6}

A=Oui

9.7 Information supplémentaire

>>> Oui en plus de ce qui se fait dans le PND qui est au niveau du Delta du fleuve Sénégal (le PNBA est situé au nord du pays, désertique et non approprié pour l'agriculture), plusieurs projets ont porté sur des zones humides continentales et ont contribué à l'amélioration des systèmes agricoles au niveau de ces zones humides continentales, malgré les différentes formes de pressions liées aux sécheresses répétitives, à la divagation des animaux et à la sédentarisation anarchiques des populations nomades poussée par la péjoration de la pluviométrie et l'afflux des réfugiés venant du mali ainsi que les effets des changements climatiques en général.

9.8 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : {9.7}

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) les changements climatiques	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

9.8 Information supplémentaire

>>> Pas de manière spécifique. Les parcs nationaux (PNBA et PND) font l'objet de travaux de recherche plus que les zones zones humides continentales.

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver et d'utiliser de manière durable des zones humides urbaines et périurbaines, conformément aux Résolutions XI.11 et XIV.10? {9.8}

B=Non

9.9 Information supplémentaire

>>> Nous disposons pas de zones humides urbaines.

9.10 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides, conformément aux Résolutions XIII.21 et XIII.15 {9.9}?

B=Non

9.10 Information supplémentaire

>>> A part les îles et îlots situées dans le PNBA.

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

10.1 Votre pays a-t-il une législation nationale, ou l'équivalent, sur les peuples autochtones et les communautés locales, à tous les niveaux pertinents de la gestion des zones humides et/ou de la gestion des sites ?

B=Non

10.1 Information supplémentaire

>>> Nous n'avons pas de peuples autochtones. A part les IMRAGUEN qui font partie intégrante du PNBA.

10.2 Si la réponse à la question 10.1 est 'Oui', les principes directeurs pour l'examen des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles pour la gestion effective des sites (Résolution VIII.19), ont-ils été utilisés ?

A=Oui

10.2 Information supplémentaire

>>> Pour le seul cas des IMRAGUEN du PNBA, leur savoir-faire a été pris en compte pour améliorer les connaissances des zones de pêches. Leur mode de pêche est aussi autorisé dans le PNBA. Ils utilisent des lanches non motorisées et sont assujettis à des quotas de pêches précis dans la stratégie et plan d'action du Parc.

10.3 Des études de cas sur la participation des peuples autochtones à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-elles été compilées ? (Résolutions VIII.19 et IX.21) ? {10.1}

A=Oui

10.3 Information supplémentaire

>>> La participation des IMRAGUEN du PNBA est une expérience réussie dans le Parc.

10.4 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été appliquées ? (Résolution VII. 8) {10.2}

B=Non

10.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer la législation/les politiques et les actions nationales qui tiennent compte des besoins et de la participation des peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion des zones humides à tous les niveaux pertinents.

>>> A part ce qui se fait dans les deux parcs (PND et PNBA).

10.5 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application a-t-elle été encouragée ? {10.3}

D=Prévu

10.5 Information supplémentaire

>>> Pour le seul cas des IMRAGUEN du PNBA, leur savoir-faire a été pris en compte pour améliorer les connaissances des zones de pêches. Leur mode de pêche est aussi autorisé dans le PNBA. Ils utilisent des lanches non motorisées et sont assujettis à des quotas de pêches précis dans la stratégie et plan d'action du Parc.

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {11.1}

A=Oui

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour combien de Sites Ramsar et leurs noms.

>>> Oui pour les parcs principalement

11.2 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à la sécurité alimentaire et de l'eau et, en conséquence, à l'allègement de la pauvreté, ont-ils été appliqués ? {11.2}

B=Non

11.2 Information supplémentaire

>>> Manque de moyens

11.3 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à apporter d'autres

avantages en matière de bien-être humain ont-ils été mis en œuvre ?

B=Non

11.3 Information supplémentaire

>>> manque de moyens

11.4 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {11.3}

A=Oui

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, le nombre de Sites Ramsar et leurs noms

>>> pour les deux parcs principalement.

11.5 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et de zones humides en général. {11.4}

A=Oui

11.5 Information supplémentaire

>>> dans les deux parcs.

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11].

12.1 Des objectifs nationaux ont-ils été fixés pour la restauration des zones humides ?

C=En partie

12.1 Information supplémentaire

>>> En plus des deux parcs, des objectifs ont été fixés pour 33 zones humides dans les 8 wilayas agrosylvopastorales du pays.

12.2 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {12.1}

A=Oui

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir une liste des sites en précisant les types de zones humides

>>> Toutes les zones humides continentales sont prioritaires dans ce pays dont le climat est aride à hyperaride.

12.3 Depuis la COP14, des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été appliqués ? {12.2}

A=Oui

12.3 Information supplémentaire

Expliquez/précisez les données/statistiques présentées dans le tableau ci-dessus

>>> Le projet : Adaptation et résilience des zones humides continentales au changement climatique a fait des activités dans trois grandes zones humides continentales (MAHMOUDA, BOUGARI et TAMOUR ENAAJ).

12.4 Les Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières (Résolution VIII.1) et la Résolution XII.11, Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar ont-elles été appliquées ? {12.3}

B=Non

12.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En Partie', veuillez indiquer les progrès d'application.

>>> Nous n'avons pas de tourbière.

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens

d'existence des êtres humains.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14].

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité des zones humides lorsqu'elles sont affectées par des secteurs clés, notamment

Please select only one per square.

a) Énergie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) Mines	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) Agriculture	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
d) Tourisme	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
e) Développement urbain	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
f) Infrastructure	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
g) Industrie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
h) Foresterie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
i) Aquaculture	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
j) Pêche	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

13.1 Information supplémentaire

>>> Nous disposons d'un Code de l'environnement (Loi n°2000-045) et ses décrets d'application (Décret n°094 et Décret n°105) relatifs aux Etudes d'impact environnemental et social (EIES). Ces EIES doivent contenir un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui doit contenir des mesures d'atténuation pour assurer la durabilité.

13.2 Des pratiques d'évaluation stratégique de l'environnement ont-elles été appliquées dans la révision des politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {13.1}

A=Oui

13.2 Information supplémentaire

>>> Nous disposons d'un Code de l'environnement (Loi n°2000-045) et ses décrets d'application (Décret n°094 et Décret n°105) relatifs aux Etudes d'impact environnemental et social (EIES). Ces EIES doivent contenir un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui doit contenir des mesures d'atténuation pour assurer la durabilité.

13.3 Dans votre pays, est-il juridiquement obligatoire de réaliser des Évaluations d'impact sur l'environnement pour les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) dans des secteurs clés (tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture) qui pourraient toucher les zones humides ? {13.2}

A=Oui

13.3 Information supplémentaire

>>> Nous disposons d'un Code de l'environnement (Loi n°2000-045) et ses décrets d'application (Décret n°094

et Décret n°105) relatifs aux Etudes d'impact environnemental et social (EIES). Ces EIES doivent contenir un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui doit contenir des mesures d'atténuation pour assurer la durabilité.

Section 3 - But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

15.1 Votre pays a-t-il participé à la conception et à la mise en œuvre d'une Initiative régionale Ramsar ? {15.1}

B=Non

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à la conception d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {15.2}

B=Non

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {16.1}

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous

Please select only one per square.

a) au niveau national	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
d) au niveau local/du site	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez noté 'Oui' ou 'En progrès' face à l'une des catégories ci-dessus ou à toutes

>>> Des plans d'aménagements simplifiés ont été élaborés pour 33 zones humides continentales dans les huit wilayas agrosylvopastorales du pays avec des objectifs spécifiques pour chacune de ces zones humides.

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) axés sur les zones humides ont été établis ? {16.2}

a) dans les Sites Ramsar

E=# centres

>>> PNBA et PND

b) dans d'autres zones humides

X=Inconnu

16.2 Information supplémentaire

>>> Seuls les parcs nationaux (PNBA et PND), sites RAMSAR présentent des centres d'éducation environnementale.

16.3 La Partie contractante {16.3}

Please select only one per square.

a) veille-t-elle à la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

16.3 Information supplémentaire

>>> pas de site RAMSAR établi récemment.

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides opérationnel ? {16.4}

B=Non

16.4 Information supplémentaire

>>> Cela nécessite des moyens pour le rendre opérationnel.

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel opérationnel équivalant à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {16.5}

A=Oui

16.5 Information supplémentaire

>>> Nous avons les CNEDD (Conseil national environnement et développement durable et les CTEDD (Comité technique environnement et développement durable). Mais ils sont non opérationnels, faute de moyens.

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur la Convention sur les zones humides, sous l'égide du gouvernement ou d'ONG, ont-elles été organisées par votre pays depuis la COP14 ? {16.7}

A=Oui

16.7 Information supplémentaire

>>> Oui en 2022, une campagne de sensibilisation sur l'importance de la préservation des zones humides continentales a été effectuée dans les grandes villes du pays (Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa).

16.8 Des campagnes, programmes et projets ont-ils eu lieu dans votre pays pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour les êtres humains et les espèces sauvages durant la Journée mondiale des zones humides, depuis la COP14 ? {16.8}

A=Oui

16.8 Information supplémentaire

>>> Oui en 2022, une campagne de sensibilisation sur l'importance de la préservation des zones humides continentales a été effectuée dans les grandes villes du pays (Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa).

16.9 Des informations sur les zones humides et/ou les Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (par exemple, dans des publications ou sur un site Web) ? {18.5}

A=Oui

16.9 Information supplémentaire

>>> Nous avons publié un livret (en français et en arabe) sur les zones humides stratégiques et il a été vulgarisé lors de la campagne de sensibilisation sur les zones humides en 2022.

Objectif 17

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

17.1 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Depuis la COP14, L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {17.3}

B=Non

17.1 Information supplémentaire

>>> Aucune aide reçue

17.2 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Des mesures de sauvegarde et des évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {17.4}

A=Oui

17.2 Information supplémentaire

>>> Un projet portant sur 3 zones humides est en cours d'élaboration (Agence Nationale de Grande Muraille Verte - ANGMV et l'UICN).

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement] Depuis la COP14, votre pays a-t-il reçu un appui financier spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides nationales ? {17.5}

Please select only one per square.

a) d'organismes d'aide au développement d'autres pays ?	<input type="checkbox"/> Z=Non applicable <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) d'organismes d'aide au développement non nationaux ou multilatéraux ?	<input type="checkbox"/> Z=Non applicable <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

17.3 Information supplémentaire

Par exemple, de quels pays ou organismes ?

>>> A part les activités classiques des parcs.

17.4 Un appui financier du budget national a-t-il été fourni par votre pays pour faciliter l'application de la Convention sur les zones humides ? {17.6}

A=Oui

17.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités.

>>> sur fond propre, nous avons entrepris l'élaboration des plans d'aménagement simplifiés pour 33 zones humides continentales.

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {18.1}

B=Non

18.1 Information supplémentaire

>>> il n'y a pas de comité national RAMSAR

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {18.2}

A=Oui

18.2 Information supplémentaire

>>> Mais spécifique aux zones humides

18.3 Information supplémentaire

Par exemple, décrire l'appui et indiquer le montant du financement.

>>> Aucune aide

18.4 Votre pays a-t-il établi un(des) réseau(x) international(aux), tels que des accords de jumelage, pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {18.4}

A=Oui

18.4 Information supplémentaire

>>> Entre le PND et le parc national de Djouj du Sénégal : Un projet sous régional entre notre pays et le Sénégal est en cours d'exécution.

18.5 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {18.6}

B=Non

18.5 Information supplémentaire

>>> A faire

18.6 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {18.7}

A=Oui

18.6 Information supplémentaire

>>> Projet transfrontalier entre les deux parcs nationaux (Diawling de la Mauritanie et Djouj du Sénégal).

18.7 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {18.8}

A=Oui

18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer quels réseaux régionaux ou initiatives régionales

>>> Des dénombrements d'oiseaux se font régulièrement au niveau du PND avec l'aide de la France.

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

19.1 Depuis la COP14, votre pays a-t-il réalisé une évaluation des besoins nationaux en vue de la planification du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ? {19.1}

B=Non

19.1 Information supplémentaire

>>> Une évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement simplifiés des 33 zones humides continentales a été faite.

19.2 Votre pays ou votre institution appliquent-ils des stratégies de développement des capacités ou des mesures pour le Plan stratégique de la Convention ?

B=Non

19.2 Information supplémentaire

>>> A faire

19.3 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes pédagogiques officiels ? (Résolution XIV.11) ? {19.2}

C=En partie

19.3 Information supplémentaire

>>> Une initiative a été faite à Nouadhibou pour certaines écoles et a porté sur la Baie de l'Etoile, une zone humide à proximité de la ville de Nouadhibou, fortement menacé par l'extension de la ville.

19.4 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP14 ? {19.3}

a) dans les Sites Ramsar

X=Inconnu

b) dans d'autres zones humides

X=Inconnu

19.4 Information supplémentaire

>>> Manque de données sur cette thématique

19.5 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {19.4}

A=Oui

19.5 Information supplémentaire

>>> Pour la COP 14, le Rapport national n'a pas été fait.

